



Communauté d'intérêts  
Restaurateur de véhicules

# DIRECTIVE RELATIVE AU REGLEMENT D'EXAMEN

concernant

## **l'examen professionnel**

## **Restauratrice et restaurateur de véhicules**

Orientations technique automobile, carrosserie-tôlerie et carrosserie-peinture

1<sup>er</sup> août 2017

---

### **Sommaire**

Page

1. Généralités	2
2. Organisation	2
3. Publication, inscription, admission, frais d'examen	3
4. Réalisation de l'examen	5
5. Examen	5
6. Evaluation et notation	11
7. Brevet, titre et procédure	11

### **Annexe**

Profil de qualification Version 1<sup>er</sup> juillet 2017

## 1. Généralités

La présente directive s'adresse aux candidats à l'examen professionnel, aux institutions mandatées pour l'exécution des cours de préparation et aux experts d'examen. Elle précise le règlement de l'examen Restauratrice de véhicules et Restaurateur de véhicules, orientation Technique automobile, carrosserie-tôlerie et carrosserie-peinture. Le règlement d'examen, la directive relative au règlement d'examen et toutes les informations et documents relatifs à l'examen sont publiés dans les trois langues officielles sur le site Internet suivant: [www.fahrzeugrestaurator.ch](http://www.fahrzeugrestaurator.ch)

Les compétences indiquées dans les domaines de compétences opérationnelles sont contrôlées en réseau lors de l'examen professionnel. La liste et les niveaux d'exigences avec critères de performance sont indiqués en annexe de cette directive. Ils servent de base aux épreuves dans les différentes parties de l'examen. Les épreuves s'appuient en général sur des situations de travail quotidiennes et futures des restaurateurs de véhicules.

Les titres indiqués dans cette directive correspondent aux titres du règlement d'examen.

## 2. Organisation

**Commission d'examen (CE):** réglementée dans le règlement d'examen, chiffre 2.11

**Direction de l'examen:** responsable de l'organisation de l'examen et de l'accompagnement des experts d'examen sur place. Elle présente le déroulement de l'examen professionnel aux représentants de la commission d'examen lors d'une séance d'attribution des notes et soumet les demandes d'octroi du brevet.

**Experts d'examen:** ils sont responsables de l'exécution et de l'évaluation de l'examen oral et pratique et de l'évaluation des épreuves écrites.

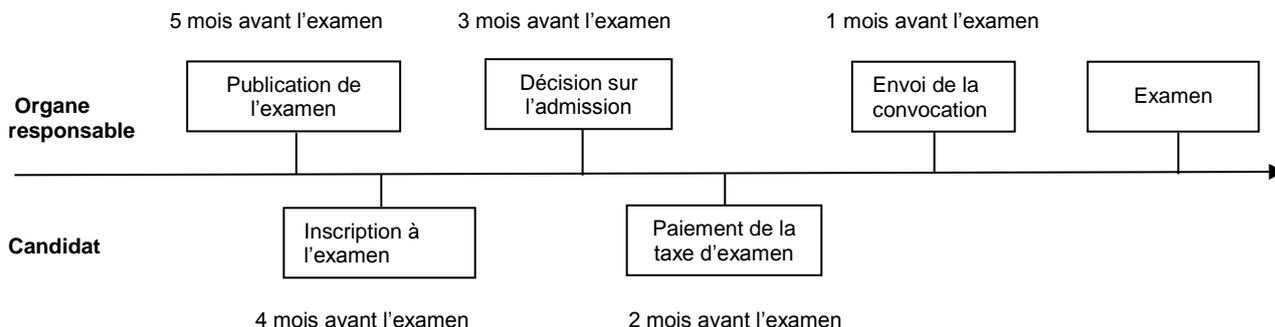
**Secrétariat d'examen:** en tant que secrétariat d'examen, la commission de formation professionnelle CFP-IgF établit le secrétariat IgF. Il est responsable de l'organisation de l'examen professionnel, publie l'examen, informe les candidats sur la décision d'admission à l'examen professionnel et organise la création et l'expédition des certificats. Il répond aux questions des personnes concernées en lien avec l'organisation de l'examen:

Secrétariat  
Communauté d'intérêts Restaurateur de véhicules IgF  
c/o AGVS/UPSA  
Case postale 64  
3000 Berne 22  
T: 031 307 15 85

[info@fahrzeugrestaurator.ch](mailto:info@fahrzeugrestaurator.ch)  
[www.fahrzeugrestaurator.ch](http://www.fahrzeugrestaurator.ch)

### 3. Publication, inscription et admission

Précision aux chiffres 3.1 et 3.2 du règlement d'examen, nous indiquons ci-après les différentes étapes de la publication et de l'inscription à l'examen professionnel. La date limite est indiquée pour chaque étape.



#### 1<sup>ère</sup> étape: publication

L'examen professionnel est annoncé au moins 5 mois à l'avance sur le site Internet [www.fahrzeugrestaurator.ch](http://www.fahrzeugrestaurator.ch) et dans les organes associatifs de l'organisme responsable. La publication informe les candidats sur les dates de l'examen, la taxe d'examen, le bureau des inscriptions, le délai d'inscription et le déroulement de l'examen.

#### 2<sup>e</sup> étape: inscription

Pour s'inscrire, les candidats doivent utiliser le formulaire d'inscription en trois langues ([www.fahrzeugrestaurator.ch](http://www.fahrzeugrestaurator.ch)). Le formulaire d'inscription doit être accompagné de tous les documents requis dans le chiffre 3.2 du règlement d'examen. La commission d'examen décide des travaux à présenter pour attester de la compétence de restauration pour les candidats s'inscrivant à l'examen sans avoir suivi le cours de préparation.

#### 3<sup>e</sup> étape: décision sur l'admission

Conformément au chiffre 3.32 du règlement d'examen. Un refus peut être contesté. Les notices informatives sont disponibles sur [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch).

#### 4<sup>e</sup> étape: paiement de la taxe d'examen

Après avoir obtenu leur admission à l'examen professionnel, les candidats paient la taxe d'examen par virement sur le compte du secrétariat d'examen au plus tard 2 mois avant le début de l'examen.

#### 5<sup>e</sup> étape: réception de la convocation

Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen.

#### 6<sup>e</sup> étape: Demande de récusation d'experts

Une demande écrite est nécessaire, conformément au chiffre 4.14 du règlement d'examen.

Précision au chiffre 3.2 du règlement d'examen, nous indiquons ci-après les contenus et exigences des quatre épreuves relatives à l'orientation professionnelle avec lesquelles la compétence de restauration est démontrée:

Attestation de la compétence de restauration		
Orientation	Epreuves	Contenu / étendue
Technique automobile (TAU)	4 documentations, dont au moins une des domaines de compétence opérationnelle A, B ou C	Les détails de chaque orientation sont publiés dans le document «Lignes directrices des examens de module» sur le site internet : <a href="http://www.fahrzeugrestaurator.ch">www.fahrzeugrestaurator.ch</a>
Carrosserie-tôlerie (CTO)	2 documentations, dont au moins une des domaines de compétence opérationnelle A, B ou C et 2 échantillons	
Carrosserie-peinture (CPE)	2 documentations, dont au moins une des domaines de compétence opérationnelle A, B ou C et 2 échantillons	

Les détails suivants s'appliquent **en précision au chiffre 3.3** du règlement d'examen:

Ch. 3.31 let. a) Liste des professions:

Les certificats fédéraux de capacité de l'organe responsable ou un certificat équivalent englobent les professions suivantes:

**UPSA:**

Orientation technique automobile :

- Mécatronicien/-ne d'automobiles, Mécanicien/-ne d'automobiles, Électricien/-ne et /Électronicien/-ne en véhicules, Mécanicien/-ne en maintenance d'automobiles, Réparateur d'automobiles

**USIC:**

Orientation carrosserie-tôlerie :

- Carrossier-tôlier, Tôlier en carrosserie, Serrurier sur véhicules

Orientation carrosserie-peinture :

- Carrossier-peintre, Peintre en carrosserie

**Certificats équivalents:**

Orientation technique automobile :

- Mécanicien/-ne en machines de chantier, Mécanicien/-ne en machines agricoles, Mécanicien/-ne motocycles, Polymécanicien/-ne, mécanicien/-ne, Mécanicien/-ne de précision, Outilleur, Mécanicien/-ne de machines

Orientation carrosserie-tôlerie :

- Constructeur métallique, Tôlier

Orientation carrosserie-peinture :

- Peintre industriel, Peintre

En cas de doute, la commission d'examen statue sur l'admission à l'examen.

Ch. 3.31 let. b) Expérience professionnelle:

- Un travail à temps partiel d'au moins 80% est compté comme un travail à temps plein. Un travail à temps partiel d'au moins 50% est décompté au prorata des années d'expérience exigées.
- Le service militaire, le service civil et le service de protection civile jusqu'à maximum 5 mois sont comptés dans la durée d'activité professionnelle.
- L'attestation d'expérience pratique doit être fournie sous forme de certificat de travail juridiquement valable signé par l'employeur et décrivant l'activité.
- Les indépendants doivent justifier leur expérience professionnelle au moyen d'un extrait actuel du registre du commerce ou d'un certificat actuel du service AVS compétent relatif à l'enregistrement et à la facturation comme indépendant.
- La commission des examens statue sur l'équivalence des diplômes - conformément au ch. 3.31 a) du règlement d'examen.

#### 4. Exécution de l'examen

Aucun précision

#### 5. Examen

La matière de l'examen correspond au profil professionnel conformément au ch. 1.2 du règlement d'examen et aux niveaux d'exigence (en annexe) des domaines de compétences opérationnelles A à L conformément aux orientations. Les critères de performance et comportements qui y sont spécifiés définissent le contenu et le niveau des épreuves.

#### Epreuve 1: réaliser des travaux de restauration

Ci-après les précisions au ch. 5.11 du règlement d'examen.

#### Description du déroulement

Au début de l'épreuve, l'expert mène un entretien simulé avec un client pour la prise en charge du cas présent et/ou le candidat réalise les travaux de planification du traitement de la commande. Le travail pratique est ensuite réalisé. Les travaux pratiques ne sont pas interrompus par des commentaires ou questions des experts.

#### Evaluation de la partie orale

Lors de l'entretien d'assistance avec le client, les critères suivants sont évalués:

- Attitude de communication de base (capacité à aborder spontanément et de manière compétente son interlocuteur, argumentation convaincante en faveur de ses propres solutions, gérer le traitement des questions critiques, ouverture pour les solutions alternatives)
- Compétence professionnelle (réponses correctes et partageables, justification correcte et réflexion critique de ses propres réponses, explication compétente des corrélations, conséquences pour la commande du client, attitude ouverte en cas d'incertitude)

La commission d'examen définit les indicateurs et leur pondération.

#### Description des travaux pratiques

Différents travaux sont réalisés et certaines étapes du processus sont évaluées (voir la liste).

Les candidats réalisent les travaux à l'aide des outils qu'ils ont choisis.

Ci-après la désignation des positions des travaux, pondération dans la note de l'épreuve et autres détails pour les différentes orientations:

Orientation technique automobile, durée totale de l'examen **580 minutes**:

Points d'appréciation		1.1 Servir les clients	1.2 Planifier le traitement de la commande	1.3 Exécuter les travaux
Pondération dans la note de l'épreuve		20%	20%	60%
Travaux pratiques sur le point d'appréciation...	Durée	oral	pratique	
1 Systèmes électriques automobiles ou composants de véhicules	145 min	10 min	---	135 min
2 Systèmes électriques automobiles ou composants de véhicules	145 min	10 min	15 min	120 min
3 Composants de véhicules	145 min	10 min	15 min	120 min
4 Composants de véhicules ou post-équipement/transformation	145 min	10 min	---	135 min
<b>Durée totale de l'examen</b>	<b>580 min</b>	<b>40 min</b>	<b>540 min</b>	

Orientation carrosserie-tôlerie, durée totale de l'examen **700 minutes**:

Points d'appréciation		1.1 Servir les clients	1.2 Planifier le traitement de la commande	1.3 Exécuter les travaux
Pondération dans la note de l'épreuve		20%	20%	60%
Travaux pratiques	Temps	oral	pratique	
Elaborer des outils de carrosserie	150 min	10 min	10 min	130 min
Elaborer, démonter et former des pièces de carrosserie	340 min	20 min	10 min	310 min
Préparer, ajuster et monter des pièces de carrosserie	210 min	10 min	10 min	190 min
<b>Durée totale de l'examen</b>	<b>700 min</b>	<b>40 min</b>	<b>660 min</b>	

Orientation carrosserie-peinture, durée totale de l'examen **700 minutes**:

Points d'appréciation		1.1 Servir les clients	1.2 Planifier le traitement de la commande	1.3 Exécuter les travaux
Pondération dans la note de l'épreuve		20%	20%	60%
Travaux pratiques	Temps	oral	pratique	
Préparer des pièces de carrosserie	25 min	25 min	0 min	0 min
Commander des produits de revêtement et travailler le support	70 min	0 min	10 min	60 min
Elaborer une peinture automobile	605 min	15 min	20 min	570 min
<b>Durée totale de l'examen</b>	<b>700 min</b>	<b>40 min</b>	<b>660 min</b>	

**Evaluation des étapes de processus pour les travaux pratiques**

Des procès-verbaux sont préparés avec les critères d'évaluation suivants:

- Organisation du travail, déroulement logique, exhaustivité
- Réalisation professionnellement correcte et partageable des travaux
- Exactitude, qualité de l'exécution, résultat final (comparaison avec la commande du client)

La commission d'examen définit les indicateurs et leur pondération.

**Epreuve 2: Documenter et expliquer le projet de restauration (travail de projet)**

Ci-après les précisions au ch. 5.11 du règlement d'examen.

**Thème, traitement:**

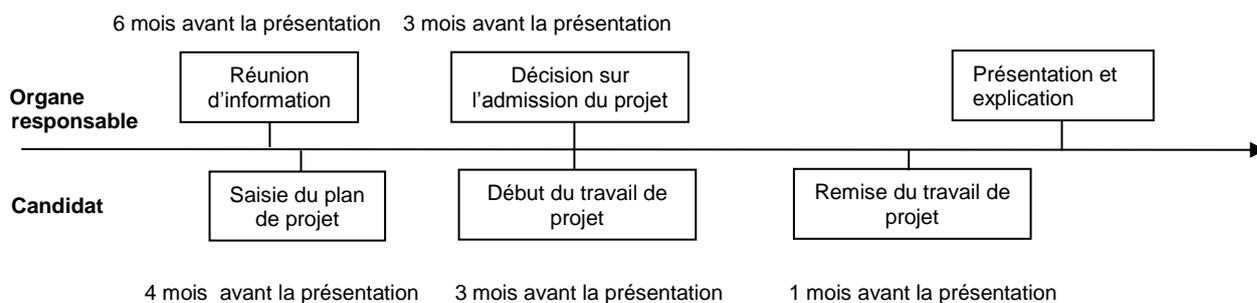
Le candidat choisit un thème ambitieux dans la pratique des restauratrices de véhicules et restaurateurs de véhicules. Le thème permet de contrôler différents critères de performance issus des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles de l'orientation concernée.

Le plan du projet remis à la commission d'examen contient les éléments suivants:

- Titre
- Situation de départ
- Description du projet, délimitation du projet
- Objectifs du travail de projet
- Bref plan de projet

L'élaboration du projet est documentée par un travail de projet écrit. Les détails sont consignés dans le document «Guide du travail de projet».

Ci-dessous les dates limites des différentes étapes:

**Critères d'évaluation du travail de projet:**

- Conception et planification (démarche structurée, planification logique, formulation des objectifs du projet)
- Structuration du travail (structure claire et logique, méthode compréhensible, priorités judicieuses, exactitude technique, exhaustivité)
- Exécution technique (solution correcte du point de vue professionnel et pratique, solution conforme aux exigences)
- Forme et présentation (langue compréhensible, forme logique, orthographe, mise en page)
- Principales conclusions du travail (reconnaissance de la valeur ajoutée, autocritique)

### **Présentation du travail de projet:**

Ce point d'appréciation consiste à contrôler la capacité à présenter des procédures, processus ou informations devant d'autres personnes. La présentation dure 30 minutes, sans interruption par des questions d'experts. Elle s'articule autour de la présentation des contenus suivants:

- Objectifs
- Situation initiale et méthode
- Séquences clés
- Justification des étapes de travail et de la méthode
- Evaluation des résultats
- Conclusions personnelles

### **Critères d'évaluation de la présentation:**

- Utilisation logique des outils (outils visuels, mise en page et organisation, type de présentation)
- Présentation agréable (construction et plan, concentration sur les priorités et résultats, respect des délais)
- Attitude compétente (formulations compréhensibles, utilisation du jargon professionnel, référence à la théorie, propos différenciés, arguments compréhensibles, inclusion des auditeurs, exposé fluide, motivation perceptible, présentation personnelle)

### **Entretien professionnel après la présentation:**

Après la présentation, les experts posent des questions sur les contenus de la présentation, pendant 30 minutes. Les questions se rapportent aux points définis dans le paragraphe «Présentation du travail de projet».

### **Critères d'évaluation de l'entretien professionnel:**

- Attitude de communication (capacité à aborder spontanément et de manière compétente son interlocuteur, argumentation convaincante en faveur de ses propres solutions, gérer le traitement des questions critiques, ouverture pour les solutions alternatives, capacité de réflexion)
- Compétence professionnelle (réponses correctes et compréhensibles, justification correcte et réflexion critique de ses propres réponses, explication compétente des conséquences pour l'activité professionnelle concernée, attitude ouverte en cas d'incertitude)

La commission d'examen définit les indicateurs et leur pondération.

**Note:** la note de l'épreuve 2 est calculée à partir des notes de 3 points d'appréciation pondérées comme suit:

Point d'appréciation 2.1 Documenter le projet:	50%
Point d'appréciation 2.2 Présenter le projet:	25%
Point d'appréciation 2.3 Mener l'entretien professionnel:	25%

### **Epreuve 3: Exécuter l'ordre d'atelier**

Ci-après les précisions au ch. 5.11 du règlement d'examen.

#### **Situation initiale/déroulement:**

Différents ordres d'atelier sont disponibles. De petits travaux de restauration spécifiques à l'orientation sont réalisés par les candidats conformément aux consignes de l'ordre d'atelier. Après chaque travail pratique, la méthode et les corrélations théoriques entre les éléments concernés sont justifiés lors d'un entretien professionnel avec un expert, qui contrôle les connaissances, les capacités et les comportements concernant les compétences opérationnelles de l'orientation concernée.

#### **Evaluation:**

La commission d'examen définit les indicateurs et leur pondération. Les experts se servent de procès-verbaux préparés.

Les travaux pratiques sont évalués selon les critères suivants:

- Organisation du travail, déroulement logique, exhaustivité
- Réalisation correcte et compréhensible des travaux
- Exactitude, qualité des travaux effectués
- Résultat final (comparaison avec la commande du client)

Les entretiens professionnels sont évalués selon les critères suivants:

- Justification de la méthode et mise en évidence d'alternatives
- Auto-évaluation de la qualité de l'exécution des travaux
- Evaluation du travail
- Analyse du cas en termes de corrélations professionnelles et concernant la technique de restauration
- Connaissances de la théorie des corrélations entre les éléments concernés (tenir compte du niveau des critères de performance)
- Réflexion et argumentation des propres comportements, conceptions, valeurs et stéréotypes
- Utilisation correcte du jargon professionnel

**Note:** la note de l'épreuve 3 est calculée à partir des notes de deux points d'appréciation pondérées comme suit:

Point d'appréciation 3.1 Exécuter des ordres d'atelier: 75%  
Point d'appréciation 3.2 Discuter des ordres d'atelier: 25%

**Epreuve 4: Analyser le besoin de restauration**

Ci-après les précisions au ch. 5.11 du règlement d'examen.

**Contenus possibles:** un travail de restauration, de modification ou de réparation spécifique à l'orientation doit être analysé (pas exécuté). Le cas est bien documenté ou accessible sur place sous forme de véhicule ou de pièce de véhicule.

**Déroulement:**

- Un cas est attribué aux candidats par tirage au sort.
- Préparation autonome à un entretien professionnel: 30 minutes (pas d'évaluation)
- Entretien professionnel avec un expert: 20 minutes
- Lors de l'entretien professionnel, le cas est discuté à partir de différentes perspectives.

**Evaluation:**

L'entretien professionnel est évalué selon les critères suivants:

- Qualité de l'analyse du cas assigné (par exemple en termes de corrélations professionnelles, méthodologiques et de technique de restauration)
- Présentation de la complexité du cas
- Justification de la méthode de procéder
- Réflexion et argumentation des propres comportements, conceptions, valeurs et stéréotypes
- Utilisation correcte du jargon professionnel

La commission d'examen définit les indicateurs et leur pondération.

**Note:** l'entretien professionnel d'analyse de cas fournit directement la note de l'épreuve.

Ci-après les précisions au ch. 5.12 du règlement d'examen.

Division des épreuves en points d'appréciation, et pondération:

Epreuves/points d'appréciation		Type d'examen	Temps	Pondération	
				Points d'appréciation	Epreuves
<b>Epreuve 1: réaliser un travail de restauration</b>					
1.1	Conseiller une restauration	oral	40 minutes	20%	40%
1.2	Planifier le traitement de l'ordre	pratique	30 minutes	20%	
1.3	Exécuter les travaux		630 ou 510 minutes*	60%	
<b>Epreuve 2: documenter et expliquer le projet de restauration</b>					
2.1	Planifier, exécuter et documenter la restauration	pratique et écrit	à l'avance	50%	30%
2.2	Présenter la restauration	oral	30 minutes	25%	
2.3	Mener l'entretien professionnel		30 minutes	25%	
<b>Epreuve 3: exécuter l'ordre d'atelier</b>					
3.1	Exécuter des ordres d'atelier	pratique	180 minutes	75%	15%
3.2	Discuter des ordres d'atelier	oral	30 minutes	25%	
<b>Epreuve 4: analyser le besoin de restauration</b>					
4.1	Étude du cas	préparation	30 minutes	--	15%
4.2	Discuter le cas	oral	20 minutes	100%	
<b>Durée totale de l'examen (heures)</b>			<b>17 h ou 15 h*</b>		<b>100%</b>

\* Pour l'orientation technique automobile

Ci-dessous les précisions au ch. 5.23 du règlement d'examen:

Les certificats IgF «Technique» et «Conseil en restauration» sont délivrés par l'organe responsable IgF après un contrôle en réseau de différents domaines de compétences opérationnelles (modules). Les détails concernant les examens du certificat sont réglementés dans un document séparé et publiés sur le site Internet [www.fahrzeugrestaurator.ch](http://www.fahrzeugrestaurator.ch).

Les certificats ne doivent pas dater de plus de 5 ans. La date limite d'inscription à l'examen professionnel fait foi.

## **6. Evaluation et notation**

Aucun précisions

## **7. Brevet, titre et procédure**

Ci-dessous les précisions au ch. 7.31 du règlement d'examen:

### **Accès au dossier et réclamation au SEFRI:**

Tout recours doit être conforme aux exigences du SEFRI du point de vue de son contenu et de sa forme. Les notices informatives actuelles sont disponibles sur [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch). Le recours doit contenir des revendications claires (demandes) et porter la signature du recourant. La décision d'examen contestée doit être jointe au recours.

## **Annexe**

**La liste des compétences opérationnelles et les niveaux d'exigences avec critères de performance figurent dans le profil de qualification, version du 1<sup>er</sup> juillet 2017.**